Charte du diaconat permanent

dans l'Église de Nanterre

« Je suis au milieu de vous comme celui qui sert. » Luc 22, 27

Comité Diocésain du Diaconat

Charte du diaconat permanent dans l'Église de Nanterre

Sommaire

Introduction 3

Chapitre I

Le diaconat : considérations générales 6

Chapitre II

Définitions, organisation et fonctionnement

Organisation du diaconat permanent du diocèse de Nanterre 12

Devenir diacre 14

Le ministère diaconal 18

Annexes

Carte diocèse/diacres 25

Avec les saints martyrs diacres 27

Introduction

Dans la diversité des vocations et des services qui permettent à notre diocèse de remplir sa mission, le diaconat a trouvé sa place avec la contribution à ce jour de quarante huit diacres.

Restauré par le deuxième Concile du Vatican, ce ministère n'est pas encore assez connu ni assez compris. Qu'est-ce qu'un diacre ? Comment est-on appelé au diaconat ? Quelle formation est requise ? L'épouse d'un diacre a-t-elle un rôle particulier ? etc. Sachant que ces questions sont souvent posées, un groupe de diacres a élaboré cette charte pour proposer quelques réponses dans le but de faire mieux connaître le diaconat dans notre diocèse.

Ce texte ne dit pas tout. Il commence par renvoyer aux documents officiels dans lesquels l'Église dit ce qu'elle croit du diaconat et ce qu'elle attend de la vie et du ministère des diacres. Une deuxième partie plus longue décrit l'organisation du diaconat permanent dans le diocèse de Nanterre, les étapes de la formation, la mission des diacres, etc.

Ces quelques pages rendront service, j'en suis certain. Je souhaite qu'elles soient diffusées dans le diocèse non seulement aux prêtres, diacres et laïcs en mission ecclésiale, mais aussi dans les communautés. Tous les baptisés sont en effet concernés par ce ministère que l'Église a voulu restaurer pour qu'elle en soit enrichie en vue de la mission que le Christ lui confie dans le monde.

† Gérard DAUCOURT
Évêque de Nanterre

Le 4 octobre 2010
En la fête de saint François d'Assise, diacre

Documents Sources

- Vatican II (*Lumen Gentium* 29), 1962
- Les diacres permanents - Directoire et normes :

- « Déclaration commune et introduction »
  (Congrégation pour l'Éducation catholique et Congrégation pour le Clergé)
- « Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents »
  (Congrégation pour le Clergé)
- « Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents »
  (Congrégation pour l'Éducation catholique)

  Bayard Édition / Centurion / Les éditions du Cerf 1998

- Synode diocésain, 1992

CHAPITRE 1

Le diaconat : considérations générales

Le diaconat : considérations générales

Diacres à l'image du Christ Serviteur et vie spirituelle

Les diacres reçoivent l'imposition des mains pour vivre la triple diaconie de la Liturgie, de la Parole et de la Charité. C'est pourquoi dans les trois tâches de l'Église - Célébrer le Salut, Annoncer l'Évangile et Servir la vie des hommes -, les diacres auront une attention particulière à manifester la présence du Christ Serviteur dans le monde : « Je suis au milieu de vous comme celui qui sert . » (Lc 22, 27.)
Les diacres seront d'autant plus attentifs à l'exigence de la manifestation du Christ Serviteur que leurs activités professionnelles, civiles ou ecclésiales, les placent en situation de responsabilité.
Cette attention présuppose que les diacres aient une vie spirituelle forte, c'est-à-dire une vie enracinée dans la foi au Christ par le biais de la prière, la lecture et la méditation régulière de la Parole de Dieu, la fréquentation des sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation.
Cette introduction à la charte met d'emblée l'accent sur la vie spirituelle car cette dimension de la vie du diacre est essentielle pour nourrir, dans la durée, son action au cœur de ce monde et rester fidèle à la mission qui lui est confiée. Elle est aussi essentielle pour unifier la vie du diacre souvent éclatée entre de multiples pôles : vie familiale, professionnelle, ministérielle, associative, amicale, paroissiale...

Synode diocésain de 1990-92

Le synode diocésain de 1990-92 dit dans les décrets synodaux relatifs aux diacres (article 4) :

« Le diocèse a besoin de diacres qui vivent la triple diaconie de la Liturgie, de la Parole et de la Charité, dans les dimensions de notre vie sociale et ecclésiale. Le synode demande :
I : que les diacres soient solidement insérés dans une assemblée dominicale et la vie d'une communauté chrétienne.
II : que leur ministère, à travers leurs relations, leur vie de quartier, leur vie professionnelle, leurs engagements personnels, les services qui leur sont confiés par l'évêque, exprime la priorité évangélique pour les pauvres et les petits, les exclus de la vie sociale et ecclésiale. »

Si les termes de cet article du synode diocésain restent évidemment d'actualité, l'expérience nous oblige à préciser ces deux points du synode.

« I : que les diacres soient solidement insérés dans une assemblée dominicale et la vie d'une communauté chrétienne. »

Le diacre participe aux assemblées dominicales et à la vie de la paroisse de son domicile. Il entretient des relations de confiance avec les prêtres, les fidèles laïcs et les autres diacres.
Cependant, en raison de circonstances particulières, l'évêque peut nommer un diacre dans une autre paroisse sans qu'il déménage pour autant.

Le diacre et l'Eucharistie

La participation des diacres à la liturgie eucharistique est essentielle en raison de sa signification.
La présence du diacre à l'autel n'est pas toujours perçue par l'assemblée des fidèles avec une claire lisibilité.

Rappelons que :

- Au cours de la célébration Eucharistique, le diacre présent à l'autel manifeste là aussi la présence du Christ Serviteur : celui qui, en serviteur, lava les pieds des disciples.
- « Ministre du sang du Christ »[1], le diacre exprime le Christ Serviteur, serviteur jusqu'à donner son sang pour nous. C'est pour cela que le diacre, selon une tradition constante, est au service particulier du calice.
- Il est serviteur de la Parole en proclamant l'Évangile et en assurant sa part de prédication.
- Quand cela est possible, il prend en charge la prière universelle et invite l'assemblée à porter les souffrances du monde dans la prière commune.
- Il porte le souci de l'accueil des petits et des malades.

Ainsi, il serait réducteur pour un diacre de n'être présent à l'autel que lorsqu'il est chargé de l'homélie.

[1] Les diacres permanents - Directoire et normes (Centurion et Cerf 1998) n°22 qui cite Jean-Paul II - Allocution aux diacres permanents (16 mars 1985). Voir annexe II.

« II : que leur ministère, à travers leurs relations, leur vie de quartier, leur vie professionnelle, leurs engagements personnels, les services qui leur sont confiés par l'évêque, exprime la priorité évangélique pour les pauvres et les petits, les exclus de la vie sociale et ecclésiale. »

La manifestation du Christ Serviteur s'exprime de manière toute particulière dans la priorité évangélique pour les pauvres. Le diacre est appelé à vivre cette priorité dans tous ses lieux de vie, ses relations et ses missions. Si les missions données par l'évêque privilégient le service des hommes et la priorité aux pauvres, des diacres peuvent recevoir des missions spécifiques plus directement liées à l'Annonce de l'Évangile ou à la Célébration du Salut.

Diaconat permanent et activité professionnelle

L'important, en cette matière, est le signe, le message que donne l'Église par le diaconat. C'est aussi par ses diacres, ministres ordonnés, signes du Christ Serviteur, que l'Église manifeste son souci d'être proche de toutes les réalités humaines. L'activité professionnelle est un lieu particulièrement important où se jouent les salaires pour vivre, les injustices et les épanouissements, les enjeux de vie et les mesquineries du quotidien. C'est un lieu où se vit un tissu de relations mêlant solidarités, amitiés, parfois amour... mais aussi conflits, rancœurs...
Par ses diacres, l'Église montre que c'est sous la modalité du service qu'elle se veut présente dans ces réalités. Par eux, elle le rappelle à tous ses membres. Il s'agit de servir les hommes pour qu'ils puissent grandir en humanité et si possible dans la foi... pour que la justice soit une priorité, pour que les plus faibles aient une place décente...

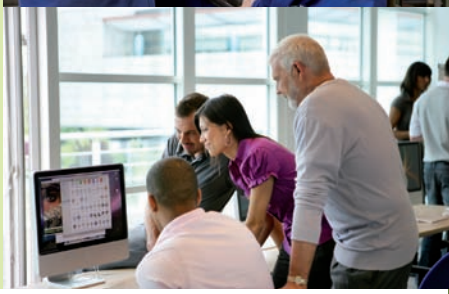

La diversité des diacres est une richesse qui permet d'incarner le ministère diaconal sous de multiples formes. Les diacres auront à cœur de s'accueillir les uns les autres et de manifester tous ensemble la présence sacramentelle du Christ serviteur dans les dimensions les plus larges possibles.

« Les diacres permanents, le plus souvent mariés, dont le nombre ne cesse de croître dans vos diocèses, ont un rôle important, dans les Églises diocésaines. Je les salue affectueusement, eux-mêmes, ainsi que leurs épouses et leurs enfants, qui, par leur proximité et leur soutien, les aident dans leur ministère ; vos rapports témoignent de l'estime que vous leur portez et de la confiance que vous leur faites. J'apprécie la mission qu'ils remplissent, car ils sont parfois au contact de milieux très éloignés de l'Église ; ils sont reconnus par leurs frères en raison de leurs compétences professionnelles et de leur proximité fraternelle avec les personnes et la culture dans laquelle elles sont immergées. Ils présentent un visage caractéristique de l'Église, qui aime être proche des gens et de leur réalité quotidienne, pour enraciner dans leur vie l'annonce du message du Christ, à la manière de saint Paul à Athènes, dont rend compte l'épisode de l'Aréopage (cf. Ac 17, 16-32). Que tous soient remerciés pour la mission d'Église qu'ils remplissent comme serviteurs de l'Évangile, en accompagnant, souvent dans le cadre professionnel qui est le contexte premier de leur ministère, le peuple chrétien, donnant un témoignage primordial de l'attention de l'Église à toutes les couches de la société et s'attachant, par la parole et par leur vie personnelle, conjugale et familiale exigeante, à faire connaître le message chrétien et à faire réfléchir les hommes et les femmes sur les grandes questions de société, pour que resplendissent les valeurs évangéliques ! »

Discours du Pape Jean-Paul II
aux évêques des Provinces
de Montpellier et de Toulouse
Cité du Vatican
Samedi 24 janvier 2004

CHAPITRE 2

Le diaconat : Définitions, organisation et fonctionnement

Organisation du diaconat permanent du diocèse de Nanterre 12

Délégué pour le diaconat
Délégué de l'évêque pour les diacres
Comité Diocésain du Diaconat (CDD)
Conseil de discernement et d'appel (CDA)
Équipes de partage

Devenir diacre 14

Appelés
- Interpellation
- La vocation personnelle

Les principales étapes vers l'ordination
- Admission en année de pré-discernement
- Année de pré-discernement
- La formation
- Appel des candidats
- Institution à l'acolytat et au lectorat

Ordination

Le ministère diaconal 18

Mission et nomination
Le ministère du diacre
Vie spirituelle des diacres
Épouses de diacres
Formation continue
Manifestations communautaires
Départ vers un autre diocèse
Accueil des diacres venant d'autres diocèses
Diacres en situation de retraite
Divers

Organisation du diaconat permanent du diocèse de Nanterre

Le diocèse de Nanterre s'est doté d'une organisation pour la vie du ministère des diacres permanents, diacres ordonnés, détachés ou incardinés. Elle est constituée selon les règles définies ci-après.

Le délégué pour le diaconat

C'est un prêtre nommé par l'évêque. « Le délégué pour le diaconat » est responsable du discernement et de la formation (y compris pour les trois années qui suivent l'ordination). Il est responsable du CDA (Conseil de Discernement et d'Appel). Il est membre de droit du CDD (Comité Diocésain du Diaconat).
Il est nommé pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le délégué de l'évêque pour les diacres de plus de trois ans de ministère

Ce peut être un diacre permanent ou un prêtre, sa mission est multiple :

- Il soutient les diacres dans leur mission et l'évalue régulièrement avec eux. Pour cela, il rencontre les diacres à leur demande ou à son invitation.
- Quand c'est nécessaire - en concertation avec le vicaire général concerné – il intervient auprès des personnes avec lesquelles le diacre exerce sa mission (curés, responsables des services diocésains ou des mouvements...).
- Il conseille l'évêque pour le renouvellement des lettres de mission des diacres.
- Il est membre du CDD (Comité Diocésain du Diaconat) qu'il anime avec l'assistance du bureau du CDD.
- Il est membre du Conseil épiscopal (quand cette fonction est compatible avec les horaires de sa vie professionnelle).

Il est nommé pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Comité Diocésain du Diaconat (CDD)

Le Comité Diocésain du Diaconat est constitué par des délégués des équipes de partage (page suivante). Chaque équipe choisit son délégué. Le CDD est présidé par l'évêque.

Deux épouses de diacres sont également membres du CDD. Elles sont nommées par l'évêque après consultation de toutes les épouses de diacres.
D'une façon générale, la mission du CDD est de prendre en charge toutes les questions relatives au diaconat dans le diocèse.
Le CDD se dote d'un bureau dont la mission est de nature exécutive. Il met en œuvre tout ce qui concerne l'organisation des rencontres, récollections, etc.
Ce dernier est constitué d'au moins trois membres, dont le délégué de l'évêque pour les diacres de plus de trois ans de ministère.

Conseil de Discernement et d'Appel (CDA)

Le diocèse de Nanterre a organisé un processus qui guide et accompagne les candidats au diaconat, depuis le début de la démarche jusqu'à l'ordination. Le CDA (Conseil de Discernement et d'Appel) est en charge de ce processus dont la durée normale est de cinq ans. Il commence par une année de pré-discernement suivie par quatre années de formation, l'ordination intervenant au terme de cette quatrième année de formation.
Le CDA est constitué :

- du délégué pour le diaconat, qui en est le responsable,
- du diacre responsable de l'année de pré-discernement, il est le responsable-adjoint du CDA,
- de deux épouses qui accompagnent les épouses des candidats,
- d'un diacre et de son épouse,
- d'un autre membre diacre ou prêtre.

Les membres du CDA sont nommés par l'évêque pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Équipes de partage

Tout diacre appartient à une « équipe de partage ». S'il est marié, son épouse y est évidemment la bienvenue si elle le désire. Ces équipes ont pour objectif d'éviter qu'un diacre reste isolé et ne puisse de ce fait partager sa mission, ses questionnements, comme ses richesses.
Chaque équipe élit un représentant au CDD, qui ne doit pas être confondu avec l'animateur, fixe ou tournant, de l'équipe de partage.
La vie et l'évolution des équipes de partage doivent satisfaire au besoin de mobilité de certains et de stabilité d'autres. Néanmoins, il importe de donner la priorité à l'accueil des nouveaux ordonnés, afin que ceux-ci ne se retrouvent pas de facto ensemble.

Devenir diacre

On trouvera ci-après les principales étapes du cheminement qui conduit les candidats au diaconat, du début de la démarche jusqu'à l'ordination.

Appelés

Quels que soient les chemins qui conduisent un homme à recevoir le sacrement de l'Ordre comme diacre permanent, il s'agit toujours d'un appel de Dieu pour les besoins de la mission et, en dernier ressort, c'est toujours l'évêque qui authentifie cet appel quand vient le temps de l'ordination.
Pour autant, les modalités de l'appel initial qui amène un homme à discerner l'appel de Dieu et à engager la formation en vue de l'ordination sont multiples ; elles se répartissent selon deux grandes logiques : « l'interpellation » et « la vocation personnelle ».

L'interpellation

Selon ce qui est rappelé au chapitre I de cette charte, le diacre manifeste la présence sacramentelle du Christ Serviteur et la sollicitude de l'Église pour toutes les réalités humaines, celles des plus pauvres étant une priorité. Des hommes, animés par la Foi en Jésus-Christ, œuvrent de bien des manières et en bien des milieux au service du monde (vie professionnelle, vie associative, vie ecclésiale...). Il est particulièrement important que certains de ces hommes soient remarqués et qu'ils soient « interpellés » en vue du ministère diaconal si le témoignage de leur vie chrétienne et familiale le permet. Il appartient à l'évêque, aux prêtres, aux diacres et aux laïcs en accord avec les prêtres, d'interpeller. Il est évident que les hommes investis dans une mission de l'Église et vivant leur foi dans la société font l'objet d'une attention particulière en vue d'une éventuelle interpellation au diaconat. Les curés ont une responsabilité importante en ce domaine.

La vocation personnelle

Le Saint Esprit prend des chemins divers pour appeler quelqu'un à la mission et le rendre disponible à engager sa vie pour un ministère ordonné. Cette disponibilité est reçue en Église comme une

candidature spontanée. La personne qui la reçoit, généralement un prêtre, exercera son rôle de discernement avant de convier le candidat à s'adresser au responsable de l'année de pré-discernement.

Les principales étapes vers l'ordination

Admission en année de pré-discernement

Quelle que soit la modalité de l'appel initial, interpellation ou candidature spontanée, le futur candidat est invité à s'adresser au responsable de l'année de pré-discernement. Celui-ci rencontre le postulant et son épouse pour échanger sur le ministère diaconal et les informer des modalités du processus qui conduit à l'ordination. Avant toute admission en année de pré-discernement, l'évêque est informé ainsi que le CDA. Sauf exception, le postulant devra être âgé de moins de 60 ans.

Année de pré-discernement

L'année de pré-discernement a pour objet de permettre au postulant de se situer par rapport au ministère diaconal, d'en mesurer autant que faire se peut sa portée sacramentelle, d'apprécier la compatibilité de ce ministère avec ses engagements familiaux, professionnels, ecclésiaux... Pour cela, le postulant et son épouse, s'il est marié, participent à des rencontres de réflexion et de témoignages ; un prêtre ou un diacre accompagnateur suit le candidat, il le rencontre aussi avec son épouse, s'il est marié. Une épouse de diacre du CDA accompagne l'épouse du postulant.

Le responsable de l'année de pré-discernement et le CDA, après consultation du prêtre ou du diacre accompagnateur, exercent un jugement sur l'aptitude du postulant à devenir diacre.

En tout état de cause, l'Église, par son évêque, et le postulant gardent toute leur liberté sur la poursuite du parcours.

La formation

La formation au ministère diaconal s'étale sur une période de 6 ans. Elle a un volet inter-diocésain et un autre diocésain comprenant une initiation à la vie et à la mission de l'ensemble des diacres.

Les épouses des candidats sont vivement invitées à participer à ces formations.

Durant le temps de la formation, s'approfondit le travail de discernement de la part du postulant comme de l'Église, par les

formateurs et divers accompagnateurs, dont les membres de l'équipe d'accompagnement.
Pour constituer cette équipe, le candidat propose au délégué pour le diaconat le nom de deux personnes parmi ses connaissances professionnelles ou paroissiales. Le curé (ou un prêtre) propose au délégué quatre autres noms et s'engage à participer lui-même à cette équipe (ou propose le nom d'un autre prêtre).

Admission parmi les candidats

En principe, au terme de la deuxième année de formation, le postulant rédige une lettre personnelle de demande à être admis comme candidat au diaconat. Cette lettre exprime la libre démarche du candidat.
Le CDA consulte des personnes qui connaissent le candidat, les membres de l'équipe d'accompagnement et les formateurs. Les membres du CDA se prononcent ensuite par vote sur l'aptitude du postulant à être diacre. Le délégué pour le diaconat transmet le résultat du vote à l'évêque.
Alors, l'évêque appelle ou non le postulant comme candidat au diaconat. Si l'appel est décidé, il est célébré liturgiquement selon le rite de « l'admission parmi les candidats au sacrement de l'Ordre ».
L'inscription parmi les candidats au diaconat ne donne lieu à aucun droit à recevoir nécessairement l'ordination diaconale. Elle est une première reconnaissance officielle des signes positifs de la vocation au diaconat, qui doit être confirmée dans les années suivantes de la formation.

Institution à l'acolytat et au lectorat

En principe, au début de la quatrième année de formation, le postulant rédige une lettre personnelle dans laquelle il demande à recevoir l'ordination. Cette lettre exprime la libre démarche du candidat.
S'il est marié, son épouse rédige une lettre personnelle où elle exprime sa disponibilité à accepter, partager et accompagner la vocation de son époux.
Le CDA consulte des personnes qui connaissent le candidat, les membres de l'équipe d'accompagnement et les formateurs. Les membres du CDA se prononcent ensuite par vote secret sur l'aptitude du postulant à être diacre. (Si l'accompagnateur spirituel du candidat se trouve parmi les membres du CDA, il ne prend pas part au vote.)
Le délégué pour le diaconat transmet le résultat du vote à l'évêque avec un avis unique qu'il rédige et signe au titre de sa responsabilité. Ce document et le résultat du vote ne peuvent être connus que de l'évêque et des membres du CDA.

Dans une célébration liturgique, le candidat reçoit, avant l'ordination, les ministères institués de l'acolytat et du lectorat après en avoir exprimé la demande par écrit.
Par l'acolytat, le candidat reçoit le ministère du service de la prière communautaire et du service de la table eucharistique.
Par le lectorat, le candidat reçoit le ministère du service de la Parole de Dieu.
Ces ministères institués sont des sacramentaux.

Ordination

Dans le diocèse, il est maintenant d'usage que tous les candidats appelés à l'ordination soient ordonnés au cours d'une même célébration à la cathédrale pour marquer le caractère diocésain de l'événement.

Le ministère diaconal

Mission et nomination

Le jour de l'ordination, l'évêque remet au nouveau diacre une lettre de mission. Elle définit le cadre et le contenu de la mission pour une durée de trois ans.

Le diacre participe nécessairement - à des degrés divers - à la mission d'Annoncer l'Évangile, Célébrer le Salut et Servir la vie des hommes dans son doyenné ou sa paroisse (cf. page 6). Dans ce cadre, le diacre exerce sa mission sous la responsabilité du curé.
Dans la lettre de mission, pour signifier au nouveau diacre qu'il est consacré diacre pour toute la vie et qu'il est diacre partout, il est généralement écrit en ces termes ou en d'autres semblables :

« Votre premier lieu de vie est votre famille. Votre participation à la vie de la cité, l'exercice de vos responsabilités professionnelles, sont autant de lieux pour vivre et signifier votre engagement diaconal. Vous veillerez à sauvegarder votre disponibilité pour cet aspect premier de votre vie et de votre engagement chrétien et diaconal. »

Le diacre peut être nommé pour des missions au niveau du diocèse, de mouvements, d'associations, d'aumôneries (scolaires, étudiants, hôpitaux, prisons...). Il dépend alors des responsables des organisations et mouvements concernés.
Au cours de l'année précédant l'échéance de sa mission, le diacre fait le point sur celle-ci avec le « délégué de l'évêque pour les diacres » sinon avec l'évêque lui-même. Cela conduit soit au renouvellement de la mission, soit à la nomination à une nouvelle mission. Évidemment, l'évêque peut nommer un diacre pour une nouvelle mission à tout moment. Le diacre peut aussi, suivant les circonstances, demander un changement.
Individuellement un diacre ne peut « couvrir » la diversité des services, c'est l'ensemble des diacres, dans la diversité des missions, qui exprime la spécificité du diaconat.

Le ministère du diacre

Dans la mission spécifique confiée par l'évêque, le diacre est toujours impliqué dans la triple diaconie de l'annonce de la Parole, de la liturgie et du service des hommes, prioritairement des pauvres (se reporter au document : Les diacres permanents - Directoire et normes N°22 et suivants).

La vie spirituelle du diacre

Le diacre doit avoir une vie spirituelle et donner un témoignage en accord avec son état de ministre ordonné, comme le rappelle l'évêque au moment de l'ordination :

« Recevez l'Évangile du Christ,
que vous avez la mission d'annoncer.
Soyez attentif à croire à la Parole
que vous lirez,
à enseigner ce que vous avez cru,
à vivre ce que vous aurez enseigné. »

La célébration de la Liturgie des Heures fait partie de la charge diaconale et à ce titre, le diacre s'engage à célébrer l'office du matin et du soir.
Par ailleurs, il doit :

- Avoir un accompagnateur spirituel.
- Se donner des temps réguliers de retraite silencieuse ou accompagnée.

Épouses de diacres

Les épouses des diacres jouent un rôle important dans l'équilibre de vie de leur mari.
Les manières de se positionner par rapport au ministère de leur mari sont variées. Elles traduisent une légitime liberté dans les formes de soutien qu'elles apportent à leur mari dans l'exercice de leur ministère.
A titre personnel, elles ont souvent des engagements propres dans la vie de l'Église ou de la société.
Leurs représentantes au CDD sont notamment attentives aux différentes expressions des besoins des épouses. Elles organisent des occasions de partage des épouses entre elles.
Les épouses des diacres sont naturellement invitées aux manifestations communautaires et aux équipes de partage.

Formation continue

Un ou deux diacres définissent, avec le service de formation du diocèse, les formations qui seront proposées dans l'année à venir.
Le délégué de l'évêque auprès des diacres évalue avec chaque diacre ses besoins de formation spécifiques.
Un changement de mission pourra donner lieu, le cas échéant, à une formation adaptée.

En général, les frais de formation sont pris en charge pour moitié par la paroisse, l'autre moitié étant à la charge du diacre (les modalités sont différentes pour les missions diocésaines ou nationales).

Manifestations communautaires

Celles-ci peuvent varier d'une année à l'autre. Mais on retiendra en particulier les rencontres avec l'évêque dont :

- La réunion de rentrée des diacres
- La récollection des diacres
- La messe chrismale

Sauf empêchement particulier, les diacres participent aux cérémonies d'ordination diaconale et presbytérale.

Départ vers un autre diocèse

Un diacre quittant son diocèse temporairement ou définitivement (souvent pour des raisons professionnelles) doit informer son évêque des raisons de son départ. Il lui fait savoir son désir d'être missionné et, le cas échéant, incardiné dans le diocèse de son nouveau lieu de vie. C'est l'évêque du diocèse de départ qui donne son accord et en informe l'évêque du diocèse d'arrivée, que le diacre veillera à rencontrer sans tarder.

Accueil des diacres venant d'un autre diocèse

Tout diacre arrivant d'un autre diocèse et ayant fait valoir sa volonté d'être missionné et, le cas échéant, incardiné dans le diocèse de Nanterre, est reçu par l'évêque. Le diacre se verra attribuer une lettre de mission et l'équipe de partage à laquelle il sera rattaché.

Les épouses des diacres jouent un rôle important dans l'équilibre de vie de leur mari.

Le groupe des diacres d'un diocèse est un lieu fort de communion, de prière et de soutien fraternel.

Diacre en situation de retraite

A 75 ans, un diacre passe en situation de retraite active et cesse de ce fait sa ou ses missions spécifiques. Toutefois, si le diacre est en bonne santé et s'il est d'accord, l'évêque peut lui demander d'assurer une mission.
Par le sacrement de l'Ordre, le diacre a été consacré pour être toute sa vie présence, signe et moyen du Christ Serviteur. Le diacre « en situation de retraite » continue de vivre sa consécration et de célébrer la Liturgie des Heures du matin et du soir.

Fraternité diaconale

L'un ou l'autre diacre peut vivre des situations difficiles dans sa vie conjugale, familiale, professionnelle ou connaître la maladie... La fraternité diaconale doit alors se manifester dans le soutien amical et celui de la prière.

Divers

Gestion / dispositions financières

Lorsque des diacres engagent des frais à rembourser, ils s'adressent à leur caisse payeuse. Le CDD est aidé par le diocèse et dispose d'un compte bancaire.
Le trésorier du CDD gère le compte :

- Il en établit le budget qu'il valide avec l'économe diocésain.
- Il suit et rend compte de la situation financière.

Funérailles d'un diacre

Les funérailles d'un diacre ne constituent pas une affaire privée. Il conviendra, à la mort d'un diacre, d'en informer l'évêque pour que certaines dispositions soient prises (information, organisation des obsèques...).

Veuves de diacres

Il importe, dans le respect de leur liberté, d'apporter soutien et sollicitude aux veuves de diacres.
Elles sont invitées à la messe chrismale et à la récollection des diacres.

Comité Régional et Comité National du diaconat

Il existe des instances de réflexion au niveau régional et national. Le délégué pour le diaconat est membre du Comité Régional du Diaconat.

ANNEXES

Annexe I :

Carte diocèse / diacres
1er novembre 2010

Annexe II :

Avec les saints martyrs diacres :
Étienne, Laurent et Vincent

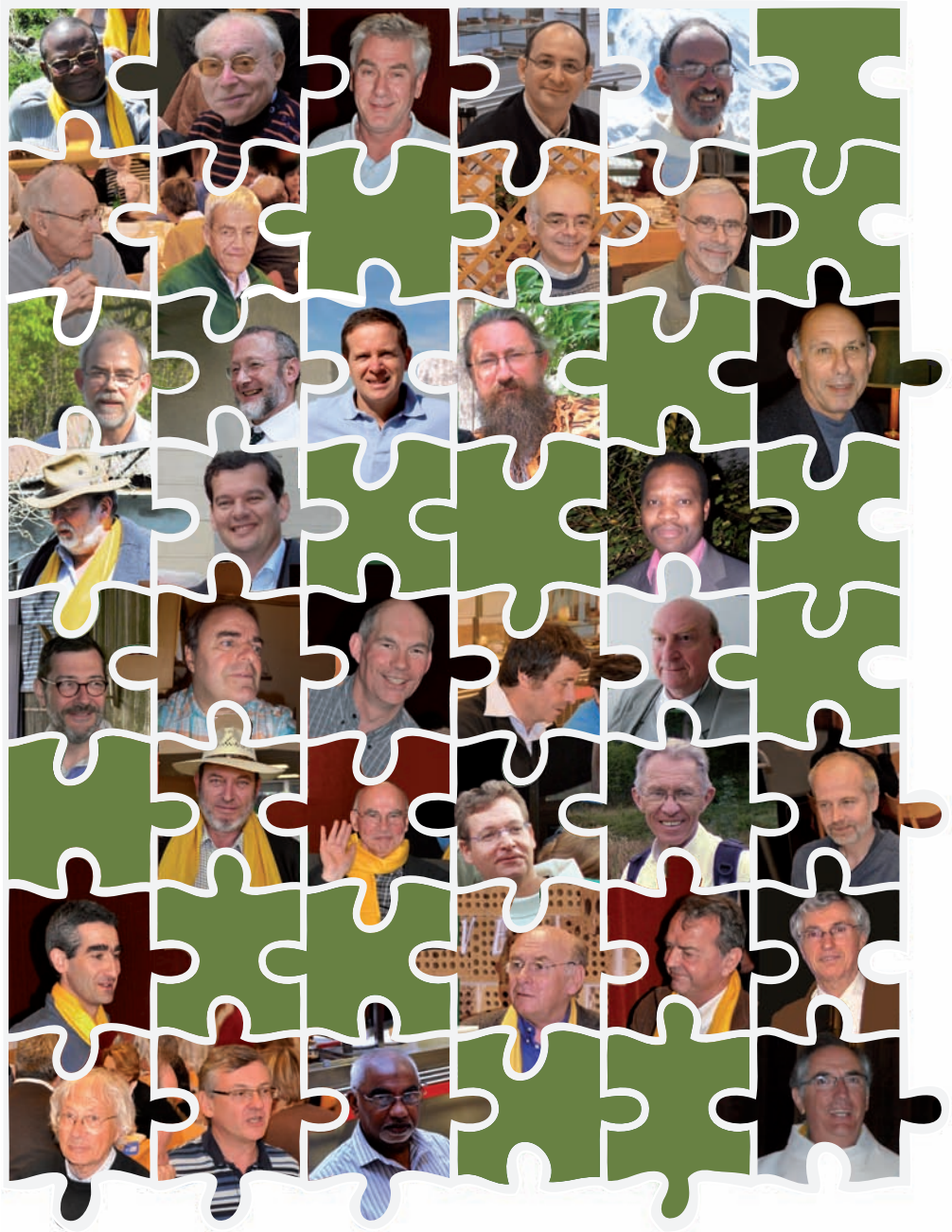

Communes du diocèse de Nanterre

Nombre de diacres pour 100 000 hab.

1er novembre 2010

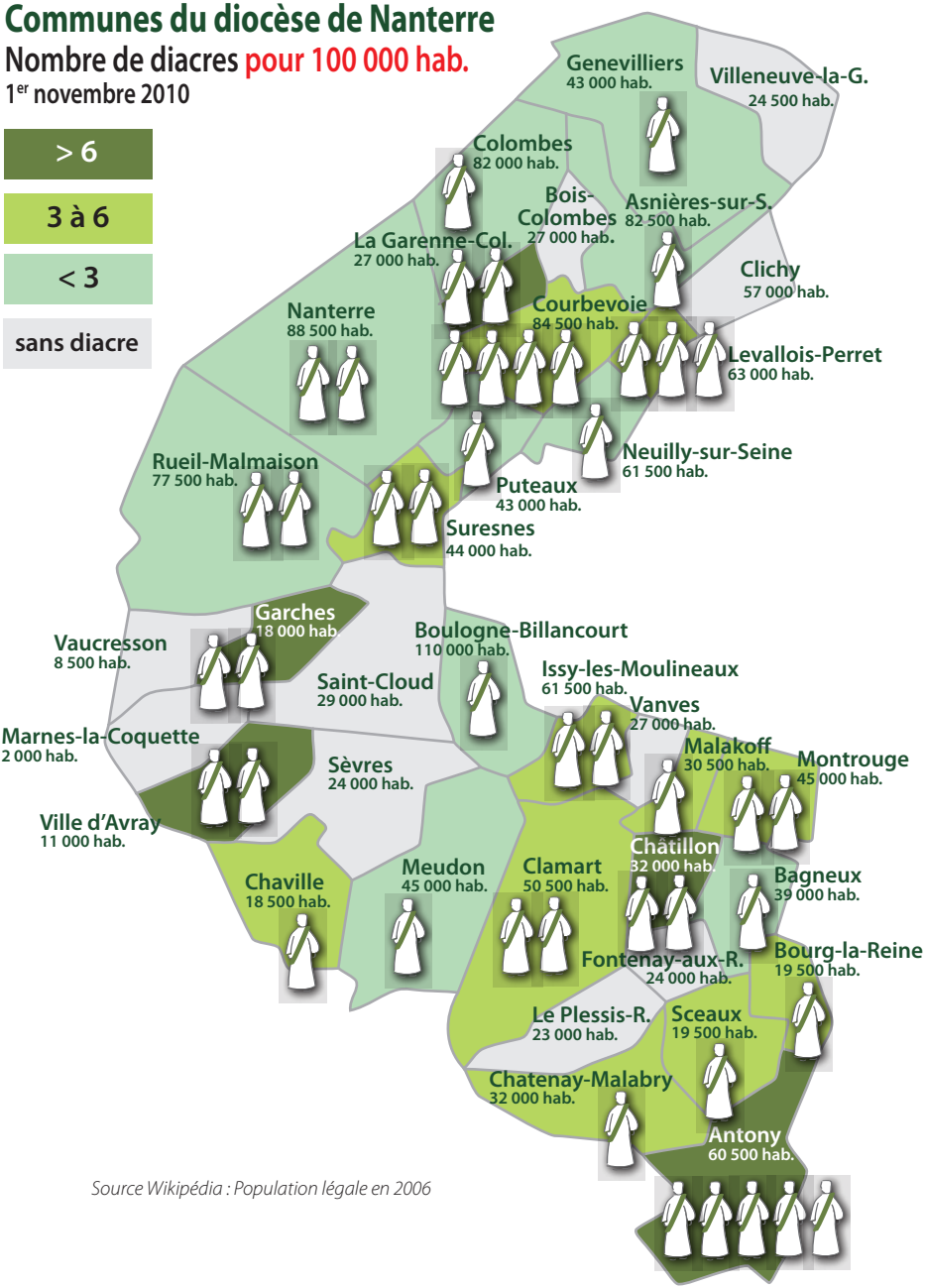

Source Wikipédia : Population légale en 2006

Cathédrale de Sens (Yonne) : statue du portail central représentant saint Étienne (fin XIIe siècle).

CHARTE DU DIACONAT PERMANENT

Avec les saints martyrs diacres :
Étienne, Laurent et Vincent

Et si le ministère du sang du Christ était à prendre au sérieux ?

Saint Étienne

Étienne, dont le nom signifie « couronne » (du grec stephanos), est fêté le 26 décembre.

- L'Office des Lectures du 26 décembre nous fait lire ce début d'un Sermon de saint Fulgence sur la fête de saint Étienne :

« Hier, nous avons célébré la Naissance temporelle de notre Roi éternel ; aujourd'hui, nous célébrons la Passion triomphale de son soldat. Hier, en effet, notre Roi, revêtu de notre chair, sortant du palais d'un sein virginal, a daigné visiter le monde ; aujourd'hui le soldat, sortant de la tente de son corps, est parti pour le ciel en triomphateur.
Notre Roi, alors qu'il est le Très Haut, est venu vers nous dans l'humilité, mais il ne pouvait pas venir les mains vides. Il apportait à ses soldats un don magnifique, non seulement pour leur confier une richesse considérable, mais aussi pour les rendre absolument invincibles dans le combat. Car il leur apportait le don de la charité, qui conduirait les hommes à partager la vie divine...
La charité qui a fait descendre le Christ du ciel sur la terre, c'est elle qui a élevé saint Étienne de la terre jusqu'au ciel. La charité qui existait d'abord chez le Roi, c'est elle qui, à sa suite, a resplendi chez le soldat... »

- Tirés des Menées, livre liturgique du rite byzantin, d'après « l'année liturgique de Dom Guéranger » : le 26 décembre, en la fête de saint Étienne, pour la louange du protomartyr.

Extraits :
Le glorieux Étienne est présenté, en ce jour, au Seigneur Roi nouveau-né ; il n'est pas resplendissant de joyaux, mais tout fleuri par l'éclat de son sang. Ô amis des martyrs !
Venez, cueillons des fleurs, couronnons nos fronts et chantons tour à tour : Toi qui brilles en ton âme par l'éclat de la sagesse et de la charité, ô premier martyr du Christ Dieu !
Demande pour nous la paix et une grande miséricorde.
Tu as dignement été appelé en aide aux apôtres du Christ, et tu as administré en diacre fidèle, ô Étienne, vraiment digne de ton nom ! Comme le Christ, tu as passé à travers le sang.

Celui qui, né d'une Vierge Mère, est venu habiter parmi nous, le premier des martyrs l'a contemplé dans les cieux, debout dans l'immuable divinité et dans la gloire du Père.
Hier, le Seigneur, revêtu de notre chair, est venu habiter parmi nous ; aujourd'hui, le serviteur a quitté sa demeure de chair ; aujourd'hui, le serviteur est lapidé, et ainsi achève sa course le protomartyr et divin Étienne.
...
Tu as été le premier entre les diacres, le premier entre les martyrs, ô très saint Étienne, car tu as ouvert la voie aux saints, et tu as conduit au Seigneur d'innombrables martyrs : c'est pourquoi le ciel t'a été ouvert, et Dieu s'est montré à tes regards; supplie-le de sauver nos âmes.

Saint Laurent

Diacre, mort martyr, à Rome, le 10 août 258.

Tiré du document intitulé Saint Laurent, rédigé pour le compte de la Congrégation pour le clergé à l'occasion du Jubilé des diacres permanents - 19 février 2000 par Don Francesco Moraglia.

Extrait :
... pour le martyre du diacre Laurent, nous possédons un témoignage particulièrement éloquent de saint Ambroise dans De Officiis (1 41, 205-2079), repris ensuite par Prudence et saint Augustin, puis par saint Maxime de Turin, saint Pierre Chrysologue, saint Léon le Grand et, enfin, par certaines formules liturgiques renfermées dans les Sacramentaux romains, dans le Missale Gothicum et dans l'Ormionale Visigotico (Bibliotheca Sanctorum, 1538-1539).
C'est au texte d'Ambroise tiré du De Officiis (chap. 41, nn. 205-206-207), bouleversant par son intensité et sa force expressive, que nous nous référons ; saint Ambroise s'exprime ainsi :

« ... saint Laurent, ... voyant son évêque Sixte conduit au martyre, commença à pleurer non pas parce que celui-ci était conduit à la mort, mais parce qu'il devait lui survivre. Il commença donc à lui dire de vive voix: « Où vas-tu, père, sans ton fils ? Où t'empresses-tu, ô saint évêque, sans ton diacre ? Tu n'offrais jamais le sacrifice sans ministre. Qu'est-ce qui t'as donc déplu en moi, ô père ? Tu m'as peut-être trouvé indigne ? Vérifie au moins si tu as choisi un ministre approprié. Ne désires-tu pas que celui auquel tu as confié le sang du Seigneur, celui que tu as associé à la célébration des mystères sacrés, verse son sang avec toi ?... ».

Sixte lui répondit: « Je ne te quitte pas, je ne t'abandonne pas, Ô mon fils ; mais des épreuves plus difficiles te sont réservées... ».

- Saint Augustin, sermon CCCIV, en la fête de saint Laurent.

Extrait :
Voici le jour où a triomphé le bienheureux Laurent ; le jour où il a foulé aux pieds la rage du monde et méprisé ses caresses ; le jour où il l'a ainsi emporté sur les persécutions de l'enfer : c'est ce que nous assure l'Église romaine. Tout Rome redit en effet combien est glorieuse la couronne du saint martyr, quelle multitude de vertus, semblables à des fleurs variées, la font briller d'un vif éclat. On vous le répète habituellement : il exerçait dans l'Église même l'office de diacre. C'est là qu'il dispensait le sang divin du Christ, c'est là aussi que pour le nom du Christ il versa son propre sang.

- Année liturgique de Dom Guéranger

Extrait :
L'Office des secondes Vêpres ne diffère de celui des premières que par le dernier Psaume, le Verset et l'Antienne de Magnificat. Ce Psaume, que l'Église chante pour tous les Martyrs, est le CXV. Il exprime merveilleusement l'effusion reconnaissante de Laurent à cette heure : sa foi, qu'il a confessée, l'a fait triompher de la souffrance et des embûches ; il a rempli de son propre sang le calice dont il avait la garde, vrai diacre en cela, serviteur de l'autel de Dieu, fils de l'Église, servante elle aussi du Seigneur ; et maintenant que ses liens sont brisés, il inaugure son service éternel dans l'assemblée des Saints, au milieu de toi, à Jérusalem.

Saint Laurent, peinture de Carlo Crivelli (XVe siècle).

Saint Vincent

Mort, martyr, à Valence (Espagne) en 304.

Année Liturgique de Dom Guéranger
XXII JANVIER. SAINT VINCENT, DIACRE ET MARTYR, ET SAINT ANASTASE, MARTYR.

Extraits :
Aujourd'hui Vincent, le Victorieux, couvert de la dalmatique sacrée, et tenant la palme entre ses mains fidèles, vient rejoindre au berceau de l'Emmanuel son chef et son frère Étienne le Couronné. L'Espagne l'a vu naître ; il exerce le ministère du Diaconat dans la glorieuse Église de Sarragosse, et, par la force et l'ardeur de sa foi, il présage les destinées du royaume catholique entre tous les autres. Mais il n'appartient point à l'Espagne seulement ; comme Étienne, comme Laurent, Vincent est le héros de l'Église entière. C'est à travers les pierres qui pleuvaient sur lui, comme sur un blasphémateur, que le Diacre Étienne a prêché le Christ ; c'est sur le gril embrasé, comme le Diacre Laurent, que le Diacre Vincent a confessé le Fils de Dieu. Ce triumvirat de Martyrs fait l'ornement de la Litanie sacrée, et leurs trois noms symboliques et prédestinés, Couronne, Laurier et Victoire, nous annoncent les plus vaillants chevaliers de l'Emmanuel.

Vincent a triomphé du feu, parce que la flamme de l'amour qui le consumait au dedans était plus ardente encore que celle qui brûlait son corps. Des prodiges admirables l'ont assisté dans ses rudes combats ; mais le Seigneur, qui se glorifiait en lui, n'a cependant pas voulu qu'il perdît la palme ; et, au milieu de ses tortures, le saint Diacre n'avait qu'une pensée, celle de reconnaître, par le don de son sang et de sa vie, le sacrifice du Dieu qui avait souffert la mort pour lui et pour tous les hommes...

Une ancienne tradition, dans la chrétienté, assigne à saint Vincent le patronage sur les travaux de la vigne et sur ceux qui les exercent. Cette idée est heureuse, et nous rappelle mystérieusement la part que le Diacre prend au divin Sacrifice. C'est lui qui verse dans le calice ce vin qui bientôt va devenir le sang du Christ. Il y a peu de jours, nous assistions au festin de Cana : le Christ nous y offrait son divin breuvage, le vin de son amour ; aujourd'hui, il nous le présente de nouveau, par la main de Vincent. Pour se rendre digne d'un si haut

ministère, le saint Diacre a fait ses preuves, en mêlant son propre sang, comme un vin généreux, dans la coupe qui contient le prix du salut du monde...

● Dans son Office, Dom Guéranger reprend une « séquence » d'Adam de Saint-Victor.

Extrait :
Nous vous saluons, ô Diacre Victorieux, tenant entre vos mains le Calice du salut. Autrefois, vous le présentiez à l'autel, afin que la liqueur qu'il contenait fût transformée, par les paroles sacrées, au Sang du Christ ; vous le présentiez aux fidèles, afin que tous ceux qui avaient soif de Dieu se désaltérassent aux sources de la vie éternelle. Aujourd'hui, vous l'offrez vous-même au Christ ; et il est plein jusqu'au bord de votre propre sang. Ainsi avez-vous été un Diacre fidèle, donnant jusqu'à votre vie pour attester les Mystères dont vous étiez le dispensateur. Trois siècles s'étaient écoulés depuis l'immolation d'Étienne ; soixante ans depuis le jour où les membres de Laurent fumaient sur les brasiers de Rome, comme un encens à l'odeur suave et forte ; et dans cette dernière persécution de Dioclétien, à la veille du triomphe de l'Église, vous veniez attester, par votre constance, que la fidélité du Diacre n'avait point défailli.

Saint Vincent de Saragosse en prison. Peinture à l'huile. Auteur anonyme, école de Francisco Ribalta.

Documents

- Document de réflexion émis par le Conseil épiscopal du diocèse de Nanterre en date du 03/11/2006 et les réponses des diacres du 22/05/2007
- Lettre de l'évêque de Nanterre aux diacres du 03/09/2007

Bibliographie

- Le ministère du diacre dans la liturgie ; Pierre Faure ; revue du CNPL : La Maison-Dieu 1er trimestre 2007 ; Ed. Cerf, pp. 35-52
- Le diaconat tout simplement ; Philippe Warnier ; Ed. L'Atelier ; 1994
- Le rôle du diacre dans l'action liturgique ; février 1986
- Les dossiers de la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle
- La grâce du diaconat ; A. Borras, B. Pottier ; Ed.Lessius ; 1998
- Le diaconat au risque de sa nouveauté ; A. Borras ; Ed. Lessius ; 2007
- Les diacres ; Cahiers de l'Atelier n°491 ; janvier-mars 2001

Conception - Réalisation :
Pierre-Jean Lescure - 2010
pierrejlescure@aol.com

Crédits photos :
Renaud Cherel
D.R.
Esprit-photo.com
Claude Abron
Nathalie Todeschini
Fotolia

Imprimeur : Chauveau - Indica

85 rue de Suresnes - 92022 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 38 12 30
http://catholique-nanterre.cef.fr